



MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

LA PRESIDENTE DE NANTES UNIVERSITE,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° 28 du 10/07/2025 parue au BOESR n° 28 du 10/07/2025, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2026 ;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 04/10/2013 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 252, en Education physique et sportive, de la composante STAPS est mise en place au titre du recrutement 2026 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	BERGHEAU	JULIE	AGREGE	H1900
M.	BUANEC	LUDOVIC	PROF. EPS	NC
M.	GADE	JEAN	AGREGE	H1900
M.	JUBEAU	MARC	PR	74
M.	MAHE	YVAIN	AGREGE	H1900
M.	MARTIN	GILDAS	AGREGE	H1900
Mme	PARIS	ANNABELLE	AGREGE	H1900
Mme	PEYRACHON	ROMANE	AGREGE	H1900
M.	ROUBIEU	STEPHANE	AGREGE	H1900
Mme	THOMAS-OLLIVIER	VERONIQUE	MCF	74

Article 3 : Madame la directrice générale des services de Nantes Université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 12/11/2025

Madame La Présidente Carine BERNAULT